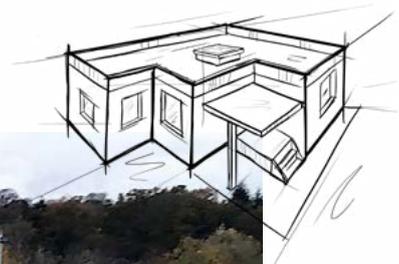


Toitures-terrasses et bardages

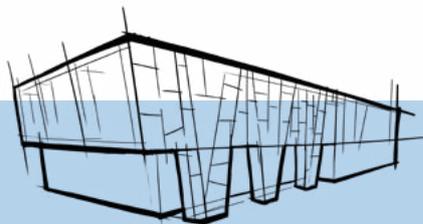
Des bâtiments bien isolés en toute sécurité



TARIF PUBLIC
-MAI 2024

**INSPIRED
BY
NATURE.**





■ ISOLER LES BARDAGES

BARDAGES MÉTALLIQUES DOUBLE PEAU

Solutions pour plateaux de bardages pleins

Rockbardage nu Lèvre droite	6
Rockbardage nu Energy Lèvre droite	6
Rockbardage nu Evolution Lèvre droite	6
Rockbardage nu Lèvre caisson	7
Rockbardage nu Energy Lèvre caisson	7
Rockbardage nu Evolution Lèvre caisson	7

Solutions pour plateaux de bardages perforés

Rocksourdine	8
Rockbardage revêtu	8

BARDAGES MÉTALLIQUES DOUBLE PEAU ET BARDAGES SUR SUPPORT MAÇONNÉ

Rockfaçade	9
Rockfaçade Premium	9
Compatibilité plateaux et Rockbardage	10

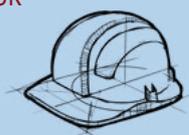
RÉNOVATION DE BARDAGES MÉTALLIQUES

Rockbardage Réno	11
Z Thermique®	11
Couteau à découper la laine de roche	11

■ ISOLER LES FAÇADES

FAÇADES PAR L'EXTÉRIEUR

Rockglace	12
Rockbay	12
Rockvet	13



■ ISOLER LES TOITURES- TERRASSES BÉTON

ÉLÉMENT PORTEUR EN MAÇONNERIE

Solutions pour étanchéité bitumineuse ou synthétique fixée mécaniquement ou sous protection lourde en pose libre

Rock Up C nu	14
--------------	----

Solutions soudables pour étanchéité bitumineuse

Rock Up C soudable	14
Rockterrace	16

Accessoire

Colle Double Up	16
-----------------	----

■ ISOLER LES TOITURES- TERRASSES ACIER

TÔLE D'ACIER NERVURÉE

Solutions pour étanchéité bitumineuse fixée mécaniquement

Rockacier B nu	17
----------------	----

Solutions pour étanchéité synthétique fixée mécaniquement

Hardrock 2 Nu	17
---------------	----

Solutions pour étanchéité synthétique fixée mécaniquement

Rockacier B nu Energy	18
Rockacier C nu Energy	20
Rockacier C nu	21

Solutions soudables pour étanchéité bitumineuse

Rockacier B soudable	22
Rockfleece B Energy	22
Rockacier C soudable	22

RÉNOVATION SUR COUVERTURE MÉTALLIQUE

Bandes Relais	24
Aide au choix de solution dans le cas d'une rénovation de toiture étanchée	24

SOLUTIONS ACOUSTIQUES

Sorock	25
Torock	25
Rocksourdine	25
Trapèze	26

■ SERVICE

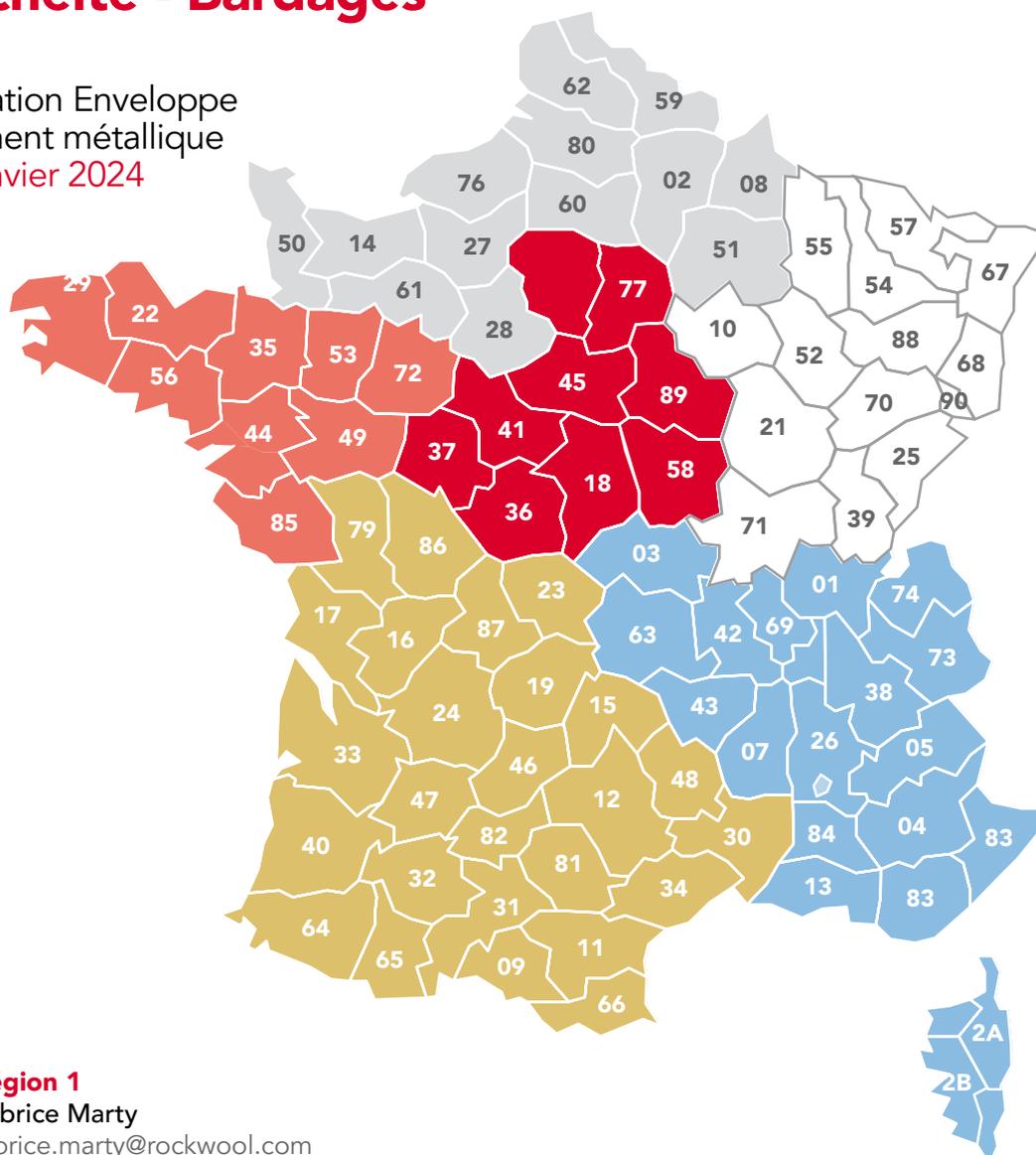
TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS DE CHANTIER

Rockcycle	28
Rockcycle réno	29



Responsables des Ventes Étanchéité - Bardages

Organisation Enveloppe
du bâtiment métallique
au 1^{er} janvier 2024



- Région 1**
Fabrice Marty
 fabrice.marty@rockwool.com

- Région 2**
Frédéric Martin
 frederic.martin@rockwool.com

- Région 3**
François Vey
 francois.vey@rockwool.com

- Région 4**
Laurent Poirson
 laurent.poirson@rockwool.com

- Région 5**
Franck Elineau
 franck.elineau@rockwool.com

- Région 6**
Pascal Gobert
 pascal.gobert@rockwool.com



Qualité de service



Commandes minimales

Les modalités de panachage pourront vous être précisées par votre Assistante Commerciale.

Produits	Format des panneaux L x l (mm)	Format palettes (arrondi) L x l x H (mm)	Volume par chargement (nb de palettes)		
			camion complet	1/2 camion	1/4 camion
Rockacier B nu	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockacier B nu Energy	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Hardrock 2 nu	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockacier C nu	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockacier C nu Energy	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	9	4
Rockacier B soudable	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockacier C soudable	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockfleece B	1200 x 1000	2000 x 1200 x 1400	26	12	6
Rockacier C nu Energy Grande Longueur	2400 x 600	2400 x 1200 x 1400	22	12	6
Rockacier C nu Energy Grande Surface	2400 x 1200	2400 x 1200 x 1400	22	12	6
Sorock	1350 x 400/450/500	1200 x 1200 x 2800	19	12	6
Torock	1350 x 600	1200 x 1200 x 2800	22	12	6
Rock Up C nu	1200 x 1000	1200 x 1000 x 1400	52	26	12
Rock Up C soudable	1200 x 1000	1200 x 1000 x 1400	52	26	12
Rockfaçade	1350 x 600	1200 x 1200 x 2800	20	12	6
Rockfaçade Premium	1350 x 600	1200 x 1200 x 2800	22	19	6
Rockglace	1350 x 600	1200 x 1200 x 2800	22	12	6
Rockvet	1200 x 600	1200 x 1200 x 2200	22	12	6
Rockbardage nu Lèvre droite	1350 x 400/500/600	1400 x 1200 x 2800	19	12	6
Rockbardage nu Energy Lèvre droite	1350 x 400/500/600	1400 x 1300 x 2800	19	12	6
Rockbardage nu Evolution Lèvre droite	1350 x 400/500/600	1200 x 1200 x 2800	19	12	6
Rockbardage nu Lèvre caisson	1350 x 400/450/500	1300 x 1000 x 2800	19	12	6
Rockbardage nu Energy Lèvre caisson	1350 x 450/500	1200 x 1000 x 2800	19	12	6
Rockbardage nu Evolution Lèvre caisson	1350 x 400/450/500	1200 x 1000 x 2800	19	12	6
Rockbardage Réno	1250 x 600	1350 x 1200 x 2600	22 à 24	12	6
Rockterrace	2400 x 240	2400 x 1200 x 1400	20	10	5

λ33

Solutions pour plateaux de bardages pleins

Rockbardage nu Lèvre droite



- Panneau nu monodensité rainuré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 40 mm

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314138	1350 x 400 x 110	3,30	4	2,16	18	38,88	738,72	19	-	3 53731 1036949	41,51
314241	1350 x 400 x 130	3,90	3	1,62	18	29,16	554,04	19	-	3 53731 1037021	49,10
314127	1350 x 500 x 130	3,90	3	2,03	15	30,38	577,13	19	-	3 53731 1036901	49,10
314164	1350 x 500 x 190	5,75	2	1,62	12	19,44	369,36	19	-	3 53731 1036987	71,71

Rockbardage nu Energy Lèvre droite



- Panneau nu monodensité rainuré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 60 mm

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314078	1350 x 400 x 150	4,50	3	1,62	18	29,16	554,04	19	-	3 53731 1036888	56,63
314071	1350 x 500 x 150	4,50	3	2,03	15	30,38	577,13	19	-	3 53731 1036857	56,63
314133	1350 x 600 x 160	4,80	2	1,62	16	25,92	492,48	19	-	3 53731 1036925	60,40
314148	1350 x 600 x 210	6,35	2	1,62	12	19,44	369,36	19	-	3 53731 1036963	79,30

Rockbardage nu Évolution Lèvre droite



- Panneau nu monodensité rainuré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 80 mm

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314143	1350 x 400 x 170	5,15	4	2,16	12	25,92	492,48	19	-	3 53731 1036956	64,22
314126	1350 x 500 x 170	5,15	4	2,70	10	27,00	513,00	19	-	3 53731 1036895	64,22
314277	1350 x 600 x 180	5,45	2	1,62	12	19,44	369,36	19	-	3 53731 1037045	67,94
314280	1350 x 600 x 230	6,95	2	1,62	12	19,44	369,36	19	-	3 53731 1037052	86,83

Rockbardage nu Lèvre caisson



- Panneau nu monodensité feuilluré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 40 mm

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314064	1350 x 400 x 110	3,30	4	2,16	18	38,88	738,72	19	-	3 53731 1036840	41,51
314056	1350 x 450 x 110	3,30	4	2,43	18	43,74	831,06	19	-	3 53731 1036833	41,51
314174	1350 x 400 x 130	3,90	3	1,62	18	29,16	554,04	19	-	3 53731 1036994	49,10
314180	1350 x 500 x 130	3,90	3	2,03	15	30,38	577,125	19	-	3 53731 1037007	49,10

Rockbardage nu Energy Lèvre caisson



- Panneau nu monodensité feuilluré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 60 mm

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314202	1350 x 450 x 130	3,90	3	1,82	18	32,81	623,295	19	-	3 53731 1037014	49,10
314385	1350 x 500 x 150	4,50	3	2,03	15	30,38	577,125	19	-	3 53731 1037069	56,63

Rockbardage nu Évolution Lèvre caisson



- Panneau nu monodensité feuilluré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Entretoise de 80 mm

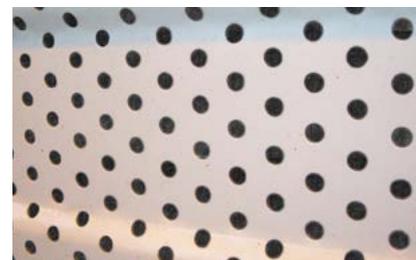
Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
314130	1350 x 450 x 150	4,50	3	1,82	18	32,81	623,30	19	-	3 53731 1036918	56,63
314150	1350 x 500 x 170	5,15	4	2,70	10	27,00	513	19	-	3 53731 1036970	64,22

N.B. : L'adéquation entre le nombre de fixations et la masse surfacique du parement est à vérifier dans l'Avis Technique.

Solutions pour plateaux de bardages perforés

Rocksourdine

- Rouleau de voile de verre noir tissé revêtu d'un pare-vapeur aluminium
- Rocksourdine est destiné à l'isolation acoustique des bâtiments à faible et moyenne hygrométrie
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0
- À disposer au fond des plateaux perforés de bardages métalliques



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Nombre de m ² /rouleau	Nombre de rouleaux/palette	Nombre de m ² /palette	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
179209*	50 000 x 400 x 3	20,00	12	240,00	-	3 53731 0108296	30,50
179210*	50 000 x 450 x 3	22,50	8	180,00	-	3 53731 0108302	37,84
179211*	50 000 x 500 x 3	25,00	8	200,00	-	3 53731 0108319	36,03
179212*	50 000 x 600 x 3	30,00	8	240,00	-	3 53731 0108326	30,50

*Délai de livraison de 10 jours ouvrés.

Rockbardage revêtu

(Nous consulter - Produit visé dans l'avis technique pour des locaux à faible hygrométrie et bardage horizontale)

Rockfaçade



- Panneau nu monodensité
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Absorption d'eau à court terme WS
- À disposer entre ossatures intermédiaires en bardage double peau ou sur support maçonné



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de pièces/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de pièces/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (20 palettes)	Classe de produit	Code EAN	Prix € HT / m ²
105332	1350 x 600 x 40	1,10	16	12,96	12	192	155,52	3 110,40	A	3 53731 0094339	4,63
129799	1350 x 600 x 50	1,40	12	9,72	12	144	116,64	2 332,80	A	3 53731 0100382	5,79
133152	1350 x 600 x 60	1,70	10	8,10	12	120	97,20	1 944,00	A	3 53731 0101631	6,96
100516	1350 x 600 x 70	2,00	8	6,48	12	96	77,76	1 555,20	A	3 53731 0086020	8,12
100517	1350 x 600 x 80	2,25	8	6,48	12	96	77,76	1 555,20	A	3 53731 0086037	9,28
100538	1350 x 600 x 100	2,85	6	4,86	12	72	58,32	1 166,40	A	3 53731 0086051	11,61
100541	1350 x 600 x 120	3,40	5	4,05	12	60	48,60	972,00	A	3 53731 0086068	13,93
102713	1350 x 600 x 130	3,70	5	4,05	12	60	48,60	972,00	A	3 53731 0093608	15,11
234513	1350 x 600 x 140	4,00	5	4,05	12	60	48,60	972,00	A	3 53731 1011496	16,26
100545	1350 x 600 x 150	4,25	4	3,24	12	48	38,88	777,60	A	3 53731 0086082	17,44
100547	1350 x 600 x 160	4,55	4	3,24	12	48	38,88	777,60	A	3 53731 0086099	18,60
234514	1350 x 600 x 180	5,10	4	3,24	12	48	38,88	777,60	A	3 53731 1011502	20,89
100555	1350 x 600 x 200	5,70	3	2,43	12	36	29,16	583,20	A	3 53731 0086136	23,25
242702	1350 x 600 x 220	6,25	3	2,43	12	36	29,16	583,20	B*	3 53731 1017443	25,56
259387	1350 x 600 x 240	6,85	2	1,62	12	24	19,44	388,80	B*	3 53731 1022737	27,88

Epaisseur jusqu'à 250 mm (R = 7,10), nous consulter

* Quantité minimale : 20 palettes

Rockfaçade Premium



- Panneau nu monodensité
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Absorption d'eau à court terme WS
- A disposer entre ossatures intermédiaires en bardage double peau ou sur support maçonné



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de pièces/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de pièces/ palette	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (22 palettes)	Classe de produit	Code EAN	Prix € HT / m ²
346879*	1350 x 600 x 80	2,50	5	3,24	60	12	48,60	923,40	A	3 53731 1026353	14,07
346880*	1350 x 600 x 100	3,10	3	2,43	48	16	38,88	738,72	A	3 53731 1026360	17,62
346881*	1350 x 600 x 120	3,75	3	2,43	36	12	29,16	554,04	A	3 53731 1026377	21,13
346875*	1350 x 600 x 140	4,35	4	2,43	32	8	25,92	492,48	A	3 53731 1024694	24,63
270601	1350 x 600 x 160	5,00	2	1,62	32	16	25,92	570,24	A	3 53731 1024953	28,15
346892*	1350 x 600 x 180	5,60	3	2,43	24	8	19,44	369,36	B*	3 53731 1031166	31,68
346883*	1350 x 600 x 200	6,25	2	1,62	24	12	19,44	369,36	B*	353731 1027626	35,21

*Quantité minimale : 20 palettes

*Nouvelle référence et nouveau code EAN (effectivité au 1^{er} juin 2024) : nouvelle palettisation

Compatibilité des plateaux

TARIF PUBLIC 2024

Avec Rockbardage, Rockbardage Energy, Rockbardage Évolution

Marque	Type de lèvre	Référence plateau	Ep. panneau (mm)	Entretoise (mm)	Code Article Nu / Mini commande
ARCELORMITTAL	Caisson	Hacierba® 1.450.70HR, HRC & HRP Hacierba® 1.450.70BH & BHC Supportwall 450.70 & 450.70P	110	40	314 056 / -
			130	60 ENERGY	314 202 / -
			150	80 EVOLUTION	314 130 / -
	Droite	Hacierba® 1.400.90SR, SRC & SRP Hacierba® 1.400.90BS & BSC Supportwall 400.90 & 400.90P	130	40	314 241 / -
			150	60 ENERGY	314 078 / -
			170	80 EVOLUTION	314 143 / -
		Hacierba® 1.500.90SR, SRC & SRP Hacierba® 1.500.90BS & BSC Supportwall 500.90 & 500.90P	130	40	314 127 / -
			150	60 ENERGY	314 071 / -
			170	80 EVOLUTION	314 126 / -
		Hacierba® 1.600.100VK & VKP	160	60 ENERGY	314 133 / -
			180	80 EVOLUTION	314 277 / -
			190	40	314 164 / 19 palettes
	Hacierba® 1.600.150VK & VKP	210	60 ENERGY	314 148 / 19 palettes	
230		80 EVOLUTION	314 280 / -		
JORIS IDE	Caisson	JI 90-400 / JI 90-400 Perfo	130	40	314 174 / -
			110	40	314 056 / -
		JI 70-450 / JI 70-450 Perfo	130	60 ENERGY	314 202 / -
			150	80 EVOLUTION	314 130 / -
			130	40	314 180 / -
	JI 90-500 / JI 90-500 Perfo	150	60 ENERGY	314 385 / -	
		170	80 EVOLUTION	314 150 / -	
		Droite	JI 72-400 / JI 72-400 Perfo	110	40
	130			40	314 241 / -
	JI 92-400 / JI 92-400 Perfo		150	60 ENERGY	314 078 / -
			170	80 EVOLUTION	314 143 / -
	JI 92-500 / JI 92-500 Perfo	130	40	314 127 / -	
		150	60 ENERGY	314 071 / -	
170		80 EVOLUTION	314 126 / -		
BACACIER	Caisson	Tempo 400 LC / Tempo 400 LC P (400.90)	130	40	314 174 / -
			110	40	314 056 / -
		Tempo 450 LC / Tempo 450 LC P (450.70)	130	60 ENERGY	314 202 / -
			150	80 EVOLUTION	314 130 / -
	Droite	Tempo 400 / Tempo 400P (400.90)	130	40	314 241 / -
			150	60 ENERGY	314 078 / -
			170	80 EVOLUTION	314 143 / -
		Tempo 500 / Tempo 500P (500.90)	130	40	314 127 / -
			150	60 ENERGY	314 071 / -
			170	80 EVOLUTION	314 126 / -
TATA STEEL MONOPANEL	Caisson	Isolmur 70.450 / Isolmur 70.450 Perf. Isolmur 70.450 XT / Isolmur 70.450 XT Perf.	110	40	314 056 / -
			130	60 ENERGY	314 202 / -
			150	80 EVOLUTION	314 130 / -
	Droite	Isolmur 92.400	130	40	314 241 / -
			150	60 ENERGY	314 078 / -
			170	80 EVOLUTION	314 143 / -
		Isolmur 92.500	130	40	314 127 / -
			150	60 ENERGY	314 071 / -
			170	80 EVOLUTION	314 126 / -

Pour toutes autres références, nous contacter.

Système Rockzed® Bardage

Rockbardage Réno



- Panneau nu monodensité rainuré sur une tranche
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement	palettes/ chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
208486	1250 x 600 x 110	3,20	4	3,00	12	36,00	792,00	22	-	3 53731 1004757	41,51
208488	1250 x 600 x 130	3,80	3	2,25	12	27,00	648,00	24	-	3 53731 1004764	49,10

Z Thermique

- Profilé en Z muni d'une zone de rupture thermique et de renforts mécaniques



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Nombre d'ossatures/pile	Nombre de piles/palette	Nombre de ml/palette	Quantité minimum (ml)	Code EAN	Prix € / ml
216179	3600 x 1200 x 220	5	11	198,00	198,00	3 53731 1006515	Nous consulter

N. B. : Ne pas décharger les palettes groupées d'ossatures et de laine sous peine de chutes et d'endommagement des palettes/produits.
Toute palette endommagée ne pourrait être reprise.

Couteau à découper la laine de roche

- Lame de 32 cm



Référence	Dimensions	Conditionnement	Code EAN	Prix € / carton
75103	10,4 x 57 cm	10 unités par carton	3 53731 0074690	54,70

Rockglace



- Panneau monodensité revêtu d'un voile de verre noir
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de pièces/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de pièces/ palette	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (22 palettes)	Classe de produit	Code EAN	Prix € HT / m ²
346841*	1350 x 600 x 80	2,25	7	5,67	56	8	45,36	861,84	A	3 53731 0072825	16,82
346842*	1350 x 600 x 100	2,85	6	4,86	48	8	38,88	738,72	A	3 53731 0072832	20,03
346844*	1350 x 600 x 180	5,10	3	2,43	24	8	19,44	369,36	B*	3 53731 0072870	32,92

* Quantité minimale : 19 palettes

*Nouvelle référence et nouveau code EAN (effectivité au 1^{er} juin 2024) : nouvelle palettisation

Rockbay



- Isolation sous enduit
- Panneau monodensité non revêtu
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de pièces/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de pièces/ palette	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (44 palettes)	Classe de produit	Code EAN	Prix € HT / m ²
276556	1200 x 600 x 20	0,50	8	5,76	112	14	80,64	3 548,16	A	3 53731 0102980	9,37
276557	1200 x 600 x 30	0,80	6	4,32	72	12	51,84	2 280,96	A	3 53731 1026322	14,10
276558	1200 x 600 x 40	1,10	4	2,88	56	14	40,32	1 774,08	A	3 53731 1026339	18,75

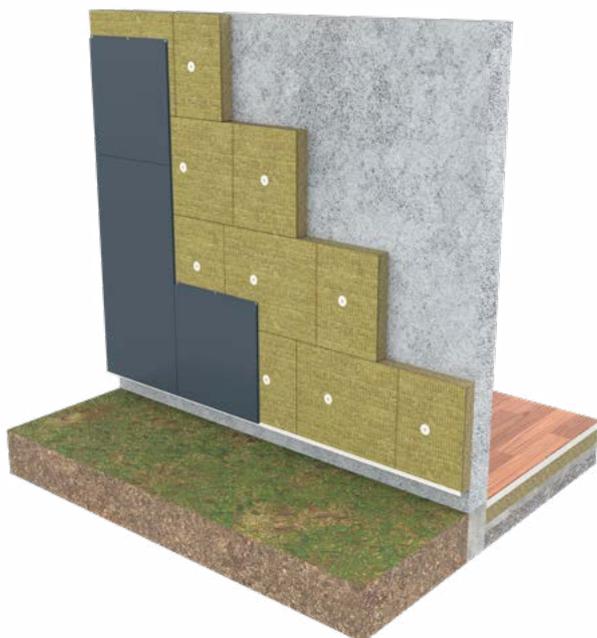
Rockvet



- Panneau double densité non revêtu
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



Références	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² K/W)	Nombre de pièces/colis	Nombre de m ² /colis	Nombre de colis/palette	Nombre de pièces/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (22 palettes)	Classe de produit	Code EAN	Prix € / m ²
286191	1200 x 600 x 50	1,40	6	4,32	14	84	60,48	1330,56	A	3 53731 1029408	15,18
278280	1200 x 600 x 80	2,25	4	2,88	12	48	34,56	760,32	A	3 53731 1027510	24,31
278284	1200 x 600 x 100	2,80	3	2,16	14	42	30,24	665,28	A	3 53731 1027527	30,39
278286	1200 x 600 x 120	3,35	2	1,44	18	36	25,92	570,24	A	3 53731 1027534	36,48
278288	1200 x 600 x 131	3,70	2	1,44	16	32	23,04	506,88	A	3 53731 1027541	39,83
282471	1200 x 600 x 140	3,95	2	1,44	14	28	20,16	443,52	A	3 53731 1028326	42,58
278290	1200 x 600 x 150	4,20	2	1,44	14	28	20,16	443,52	A	3 53731 1027558	45,59
280468	1200 x 600 x 160	4,50	2	1,44	12	24	17,28	380,16	A	3 53731 1028005	48,63
289222	1200 x 600 x 180	5,05	2	1,44	12	24	17,28	380,16	A	3 53731 1030145	54,74
282470	1200 x 600 x 200	5,60	2	1,44	10	20	14,40	316,80	A	3 53731 1028319	60,82



Solutions pour étanchéité bitumineuse ou synthétique fixée mécaniquement ou sous protection lourde en pose libre

Rock Up C nu



- Panneau nu dont la couche supérieure est surdensifiée (à partir de l'épaisseur 80 mm) et repérable par un marquage (classe de compressibilité C)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (Incombustible)
- **Compatible systèmes photovoltaïques.** Nous consulter.

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/colis	Nombre de m ² /colis	Nombre de colis/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (52 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
63257	1200 x 1000 x 80	2,05	2	2,40	8	19,20	998,40	-	3 53731 0045881	70,20
63594	1200 x 1000 x 100	2,55	2	2,40	6	14,40	748,80	-	3 53731 0059147	87,74
63595	1200 x 1000 x 120	3,05	2	2,40	5	12,00	624,00	-	3 53731 0059154	105,28
62511	1200 x 1000 x 140	3,55	2	2,40	4	9,60	499,20	-	3 53731 0043764	122,81
89765	1200 x 1000 x 160	4,10	2	2,40	4	9,60	499,20	-	3 53731 0081766	140,40

Solutions soudables sous étanchéité bitumineuse

Rock Up C soudable



- Panneau dont la couche supérieure est surdensifiée (à partir de l'épaisseur 80 mm) et revêtu d'une couche de bitume (classe de compressibilité C)
- Sous Document Technique d'Application
- **Compatible systèmes photovoltaïques.** Nous consulter.

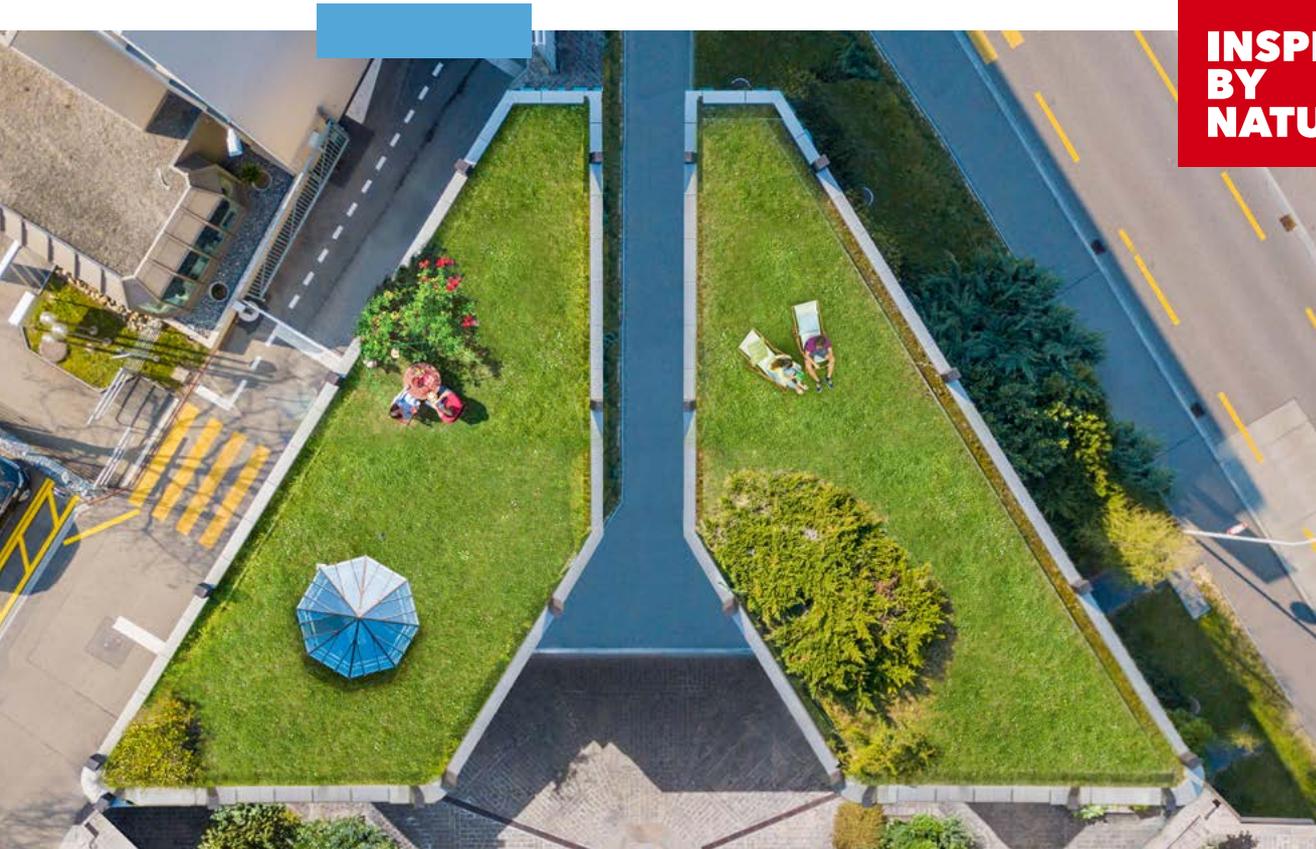
Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/colis	Nombre de m ² /colis	Nombre de colis/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (52 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
57297*	1200 x 1000 x 50	1,15	3	3,60	8	28,80	1 497,60	-	3 53731 0046055	54,37
53457*	1200 x 1000 x 60	1,40	3	3,60	7	25,20	1 310,40	-	3 53731 0040008	63,62
63245	1200 x 1000 x 80	2,05	2	2,40	8	19,20	998,40	-	3 53731 0045874	78,69
63242	1200 x 1000 x 100	2,55	2	2,40	6	14,40	748,80	-	3 53731 0057440	96,23
63596	1200 x 1000 x 120	3,05	2	2,40	5	12,00	624,00	-	3 53731 0059161	113,77
63077	1200 x 1000 x 140	3,55	2	2,40	4	9,60	499,20	-	3 53731 0043818	131,36
84401	1200 x 1000 x 160	4,10	1	1,20	8	9,60	499,20	-	3 53731 0079725	148,94

* Existe uniquement en mono-densité.

Rockterrace

Sécurité optimale,
confort thermique à la clé

**INSPIRED
BY
NATURE.**



Solution optimisée pour les toitures techniques et accessibles, sur support maçonné, béton ou bois

Les toitures terrasses impliquent une combinaison de performances visant à limiter tout risque de sinistralité pour le maître d'ouvrage et l'entrepreneur. Isolant de référence d'une très bonne tenue mécanique et d'une grande simplicité de mise en œuvre, la solution Rockterrace contribue à sécuriser et à ouvrir l'ensemble des applications en toitures terrasses.

Le produit Rockterrace permet d'apporter une solution en laine de roche durable et s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.



Pour le découvrir,
scannez le QR code :



www.rockwool.fr

Solutions soudables sous étanchéité bitumineuse

Rockterrace



- Panneau isolant en laine de roche revêtu d'un voile de verre pour étanchéité bitumineuse.
- Solution optimisée pour les toitures techniques et accessibles.
- Solution sans pont thermique : la laine de roche est stable dimensionnellement et ne va pas favoriser l'apparition de joints entre les panneaux.



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (22 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
345144	2400 x 240 x 190	4,50	30	17,28	380,16	-	3 53731 0106087	142,06
327414	2400 x 240 x 260	6,15	20	11,52	253,44	-	3 53731 0106094	191,31
327406	2400 x 240 x 300	7,10	20	11,52	253,44	-	3 53731 0106100	219,45

Accessoires

Colle Double Up

- Pour le collage des panneaux de laine de roche au support ou entre eux
- Colle prête à l'emploi
- Consommation moyenne de 300 gr/m²



Référence	Conditionnement	Quantité minimum	Code EAN	Prix € / bidon
129041	Bidon de 6,5 kg	1 bidon	8 71823 2047350	316,33

Solutions pour étanchéité bitumineuse fixée mécaniquement

Rockacier B nu



- Panneau nu monodensité (classe de compressibilité B)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Solution pour tôle d'acier nervurée
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
172049	1200 x 1000 x 40	1,00	60	72,00	1 872,00	-	3 53731 0106087	35,83
172050	1200 x 1000 x 50	1,25	48	57,60	1 497,60	-	3 53731 0106094	39,85
172051	1200 x 1000 x 60	1,50	42	50,40	1 310,40	-	3 53731 0106100	47,84
172053	1200 x 1000 x 80	2,05	32	38,40	998,40	-	3 53731 0106124	59,85

Nous consulter pour des formats grande longueur et grande surface.

Solutions pour étanchéité synthétique fixée mécaniquement

Hardrock 2 nu



- Panneau nu dont la couche supérieure est surdensifiée et repérable par un marquage (classe de compressibilité B)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (Incombustible)
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
172044	1200 x 1000 x 50	1,25	48	57,60	1 497,60	-	3 53731 0106032	39,85
172045	1200 x 1000 x 60	1,50	42	50,40	1 310,40	-	3 53731 0106049	47,79
172047	1200 x 1000 x 80	2,05	32	38,40	998,40	-	3 53731 0106063	59,85

Solutions pour étanchéité bitumineuse ou synthétique fixée mécaniquement

Rockacier B nu Energy



Le DTA du ROCKACIER B NU ENERGY (λ36) intègre :

- les membranes synthétiques et/ou
- les bacs acier grande portée.

- Solution pour tôle d'acier nervurée standard et grande portée.
- Panneau nu dont la couche supérieure est surdensifiée pour une meilleure dureté de surface et repérable par un marquage (classe de compressibilité B)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Compatible avec des fixations classiques et à rupture de ponts thermiques
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)



λ36



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
172055	1200 x 1000 x 100	2,75	24	28,80	748,80	-	3 53731 0106148	74,92
172057	1200 x 1000 x 110	3,05	22	26,40	686,40	-	3 53731 0106162	82,41
172058	1200 x 1000 x 115	3,15	22	26,40	686,40	686,40	3 53731 0106179	86,13
172059	1200 x 1000 x 120	3,30	20	24,00	624,00	-	3 53731 0106186	89,90
172060	1200 x 1000 x 125	3,45	20	24,00	624,00	624,00	3 53731 0106193	93,62
172061	1200 x 1000 x 130	3,60	18	21,60	561,60	-	3 53731 0106209	97,39
172062	1200 x 1000 x 135	3,75	18	21,60	561,60	561,60	3 53731 0106216	101,11
172063	1200 x 1000 x 140	3,85	18	21,60	561,60	-	3 53731 0106223	104,87
172064	1200 x 1000 x 145	4,00	16	19,20	499,20	499,20	3 53731 0106230	108,59
172065	1200 x 1000 x 150	4,15	16	19,20	499,20	-	3 53731 0106247	112,36
172066	1200 x 1000 x 160	4,40	16	19,20	499,20	-	3 53731 0106254	119,85
172067	1200 x 1000 x 170	4,70	14	16,80	436,80	-	3 53731 0106261	127,34
172068	1200 x 1000 x 180	5,00	14	16,80	436,80	-	3 53731 0106278	134,82
172069	1200 x 1000 x 190	5,25	12	14,40	374,40	-	3 53731 0106285	142,31
172070	1200 x 1000 x 200	5,55	12	14,40	374,40	-	3 53731 0106292	149,80
172071	1200 x 1000 x 210	5,80	12	14,40	374,40	374,40	3 53731 0106308	157,29
172072	1200 x 1000 x 220	6,10	10	12,00	312,00	-	3 53731 0106315	164,77
172073	1200 x 1000 x 230	6,35	10	12,00	312,00	312,00	3 53731 0106322	172,26
172074	1200 x 1000 x 240	6,65	10	12,00	312,00	-	3 53731 0106339	179,75
172075	1200 x 1000 x 250	6,90	10	12,00	312,00	312,00	3 53731 0106346	187,24
172076	1200 x 1000 x 260	7,20	10	12,00	312,00	-	3 53731 0106353	194,72

N.B. : Sur le DTA, vérifier l'adéquation entre l'épaisseur du Rockacier B Nu Energy, quelque soit son format, et l'ouverture haute des nervures.

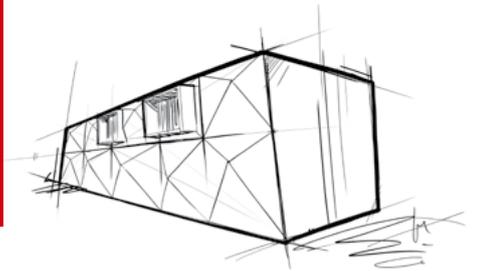
L'isolant ROCKWOOL est le choix idéal pour protéger vos toitures-terrasse

Découvrez la gamme ROCKWOOL pour vos toitures photovoltaïques :

Rockacier C nu Energy

Rockacier C nu

**INSPIRED
BY
NATURE.**



Notre isolant en laine de roche, non combustible, permet :

- › **Une sécurité incendie accrue :**
Il est résistant au feu par nature, supporte des températures supérieures à 1 000 °C et contient le feu et empêche sa propagation.
- › **Des performances mécaniques :**
Notre isolant de toiture non combustible ROCKWOOL est conçu pour fonctionner de manière flexible avec différentes méthodes de fixation.
- › **Une sécurité de l'installation durable :**
Une couche de protection sur la membrane, évitera les dommages causés à celle-ci par les palettes ou autres matériaux de stockage. Cela permet également d'éviter des dommages à long terme dus à la pénétration d'eau dans la construction sous-jacente de la toiture.



www.rockwool.fr



› Pour en savoir plus, scannez le QR code

Rockacier C nu Energy



- Solution pour tôle d'acier nervurée standard et grande portée.
- Panneau nu monodensité (classe de compressibilité C)
- Sous Avis Technique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)
- **Compatible systèmes photovoltaïques.**

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Code EAN	Prix € / m ²
302497	1200 x 1000 x 80	2,10	32	38,40	998,40	3 53731 1032262	65,03
335460	1200 x 1000 x 85	2,20	30	36,00	936,00	3 53731 1041448	69,10
302701	1200 x 1000 x 90	2,35	28	33,60	873,60	3 53731 1032354	73,17
322375	1200 x 1000 x 95	2,50	24	28,80	748,80	3 53731 1038646	77,24
302531	1200 x 1000 x 100	2,60	24	28,80	748,80	3 53731 1032279	81,21
302707	1200 x 1000 x 105	2,75	24	28,80	748,80	3 53731 1032361	85,28
302669	1200 x 1000 x 110	2,85	22	26,40	686,40	3 53731 1032293	89,30
302671	1200 x 1000 x 115	3,00	22	26,40	686,40	3 53731 1032309	93,42
302725	1200 x 1000 x 120	3,15	20	24,00	624,00	3 53731 1032378	97,49
302787	1200 x 1000 x 125	3,25	20	24,00	624,00	3 53731 1032439	101,56
302466	1200 x 1000 x 130	3,40	18	21,60	561,60	3 53731 1032248	105,58
302914	1200 x 1000 x 135	3,55	18	21,60	561,60	3 53731 1033009	109,65
302586	1200 x 1000 x 140	3,65	18	21,60	561,60	3 53731 1302286	113,77
330653	1200 x 1000 x 145	3,80	16	19,20	499,20	3 53731 1040113	117,79
302795	1200 x 1000 x 150	3,90	16	19,20	499,20	5 01342 3338235	121,86
302673	1200 x 1000 x 155	4,05	16	19,20	499,20	3 53731 1032316	125,93
302823	1200 x 1000 x 160	4,20	16	19,20	499,20	3 53731 1032606	129,95
302676	1200 x 1000 x 165	4,30	14	16,80	436,80	3 53731 1032606	134,02
302847	1200 x 1000 x 170	4,45	14	16,80	436,80	3 53731 1032835	138,14
330651	1200 x 1000 x 175	4,60	14	16,80	436,80	3 53731 1040090	142,16
302678	1200 x 1000 x 180	4,70	14	16,80	436,80	3 53731 1032330	146,23
302890	1200 x 1000 x 185	4,85	14	16,80	436,80	3 53731 1032989	150,25
302679	1200 x 1000 x 190	5,00	12	14,40	374,40	3 53731 1032347	154,32
330652	1200 x 1000 x 195	5,10	12	14,40	374,40	3 53731 1040106	158,44
302900	1200 x 1000 x 200	5,25	12	14,40	374,40	3 53731 1032996	162,46

Rockacier C nu Energy Grande Longueur & Grande Surface

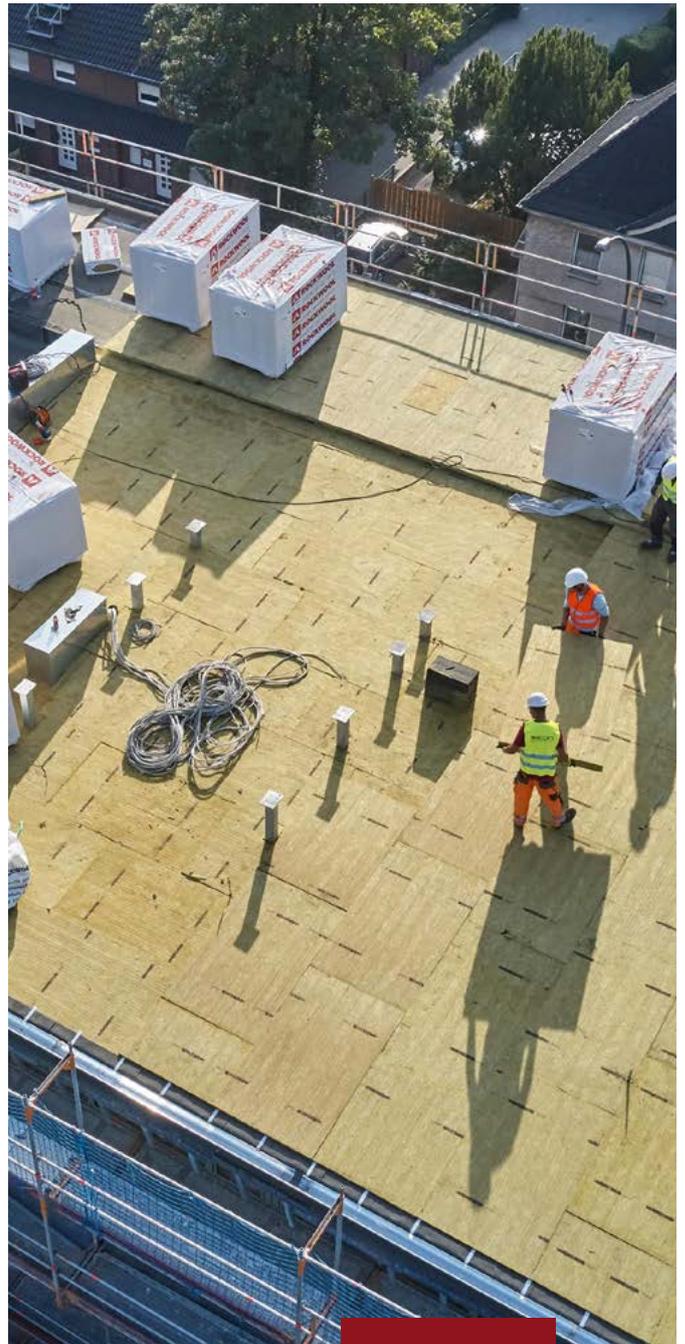
343112	2400 x 600 x 80	2,10		46,08	1013,76	3 53731 1042988	65,03
343113	2400 x 600 x 100	2,60		37,44	823,68	3 53731 1042995	81,21
343088	2400 x 600 x 120	3,15		28,80	633,60	3 53731 1042964	97,49
343115	2400 x 600 x 130	3,40		28,80	633,60	3 53731 1043008	105,58
342975	2400 x 1200 x 80	2,10		46,08	1013,76	3 53731 1042902	65,03
343089	2400 x 1200 x 100	2,60		37,44	823,68	3 53731 1042971	81,21
344099	2400 x 1200 x 120	3,15		28,80	633,60	3 53731 1043220	97,49
343118	2400 x 1200 x 130	3,40		28,80	633,60	3 53731 1043015	105,58

Rockacier C nu



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
172089	1200 x 1000 x 50	1,15	48	57,60	1 497,60	-	3 53731 0106483	42,46
172090	1200 x 1000 x 60*	1,50	42	50,40	1 310,40	-	3 53731 0106490	51,01
172091	1200 x 1000 x 70	1,75	36	43,20	1 123,20	-	3 53731 0106506	56,88

* Ne convient pas aux tôles d'acier nervurées Grandes Portées



Solutions soudables pour étanchéité bitumineuse

Rockacier B soudable



- Panneau monodensité revêtu d'une couche de bitume (classe de compressibilité B)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : performance non déterminée
- Produit intégré au procédé NOFIX ACIER RW
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
212288	1200 x 1000 x 40	1,00	60	72,00	1 872,00	-	3 53731 1005716	44,37
236642	1200 x 1000 x 50	1,25	50	60,00	1 560,00	-	3 53731 1012660	48,39
172079	1200 x 1000 x 60	1,50	40	48,00	1 248,00	-	3 53731 0106384	56,38
172081	1200 x 1000 x 80	2,05	32	38,40	998,40	-	3 53731 0106407	68,39

Rockfleece B Energy



- Panneau double densité revêtu d'un voile de verre
- Haute performance thermique en simple couche (jusqu'à 260 mm)
- Réaction au feu : A2-s1, d0
- Adhérence totale de l'étanchéité soudée au panneau isolant revêtu voile de verre



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/colis	Nombre de m ² /colis	Nombre de colis/palette	Nombre de m ² /palette	Nombre de m ² /chargement	Nombre de palettes/chargement	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
248666	1200 x 1000 x 100	2,75	1	1,20	24	28,80	748,80	26	-	3 43514 2455029	83,47
248679	1200 x 1000 x 120	3,30	1	1,20	20	24,00	624,00	26	-	3 43514 2455081	98,44
248677	1200 x 1000 x 130	3,60	1	1,20	18	21,60	561,60	26	-	3 43514 2455067	105,93
248678	1200 x 1000 x 160	4,40	1	1,20	16	19,20	499,20	26	-	3 43514 2455074	128,39
248682	1200 x 1000 x 200	5,55	1	1,20	12	14,40	374,40	26	-	3 43514 2455104	158,34

Pour les épaisseurs 100 et 120, quantité minimum = 1 palette. Miscible avec les autres produits de la gamme étanchéité. Epaisseur 260 mm possible sur demande selon la quantité. Merci de vous rapprocher de notre équipe commerciale.

Rockacier C soudable



- Panneau monodensité revêtu d'une couche de bitume (classe de compressibilité C)
- Sous Document Technique d'Application
- Réaction au feu : performance non déterminée
- Produit intégré au procédé NOFIX ACIER RW
- Egalement compatible avec un support bois continu (DTU 43-4)



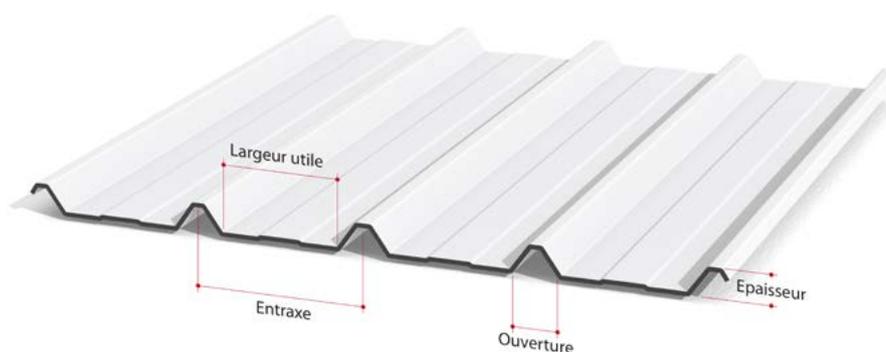
Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de panneaux/palette	Nombre de m ² /palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
172102	1200 x 1000 x 60	1,50	40	48,00	1 248,00	-	3 53731 0106612	59,55
172104	1200 x 1000 x 80	2,00	32	38,40	998,40	-	3 53731 0106636	73,52
172106	1200 x 1000 x 100	2,50	24	28,80	748,80	-	3 53731 0106650	89,80
172108	1200 x 1000 x 120	3,00	20	24,00	624,00	-	3 53731 0106674	106,03
236676	1200 x 1000 x 130	3,25	20	24,00	624,00	-	3 53731 1012721	114,17
172110	1200 x 1000 x 140	3,50	16	19,20	499,20	-	3 53731 0106698	122,31
172112	1200 x 1000 x 160	4,00	16	19,20	499,20	-	3 53731 0106711	138,54



Bandes Relais

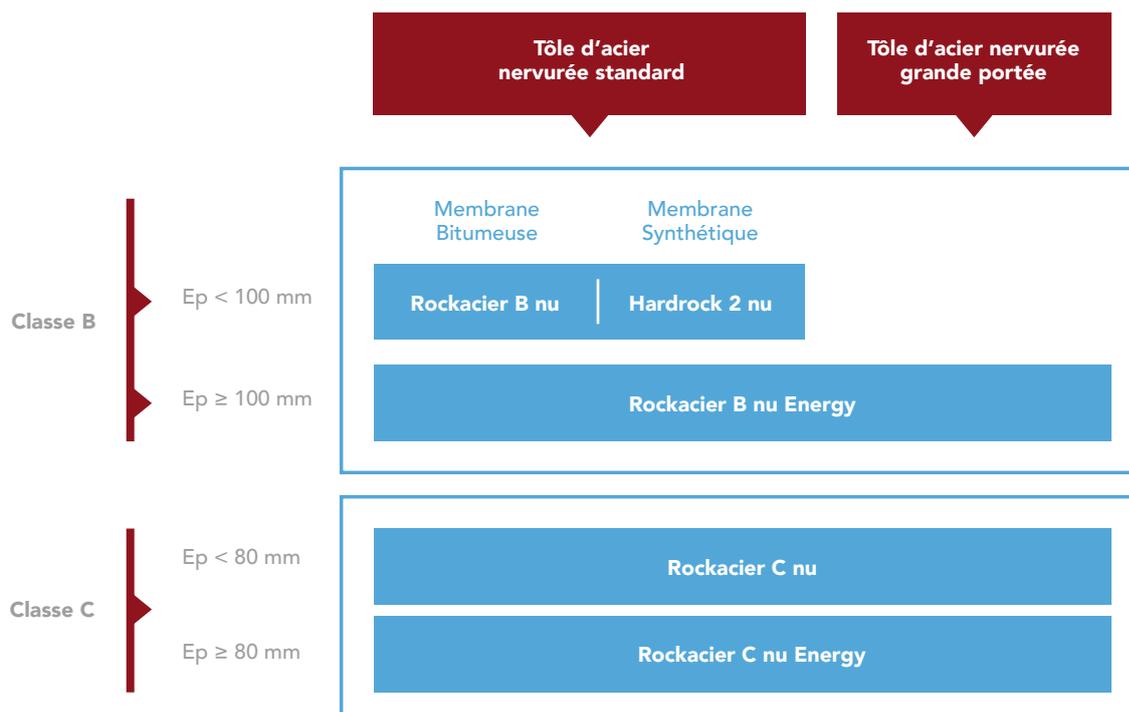
- Bandes destinées au remplissage des plages de tôles d'acier nervurées
- Réaction au feu du primitif : Euroclasse A1 (Incombustible)

Référence	Épaisseur (mm)	Plage de largeur (mm)		Quantité minimum (ml)	Prix € / ml
		Largeur mini	Largeur maxi		
234629	40	172	200	Nous consulter	Nous consulter
234636	40	201	250		
234590	40	251	300		
234627	50	201	250		



Aide au choix de solution dans le cas d'une rénovation de toiture étanchée

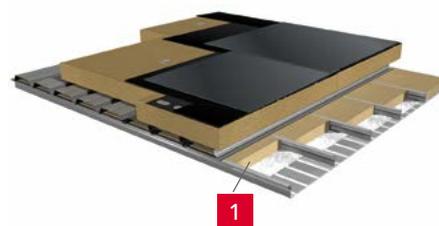
Le Tableau ci-dessous indique la solution envisageable en fonction du support de la destination de la toiture.



Sorock 1



- Panneau nu monodensité
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



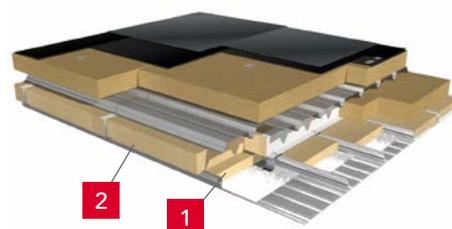
Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (26 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Codes EAN	Prix € / m ²
346837*	1350 x 450 x 70	2,05	6	3,65	18	65,61	1246,59	-	3 53731 1043688	31,46
346838*	1350 x 500 x 70	2,05	6	4,05	15	60,75	1154,25	-	3 53731 1043695	31,46
346845*	1350 x 400 x 90	2,60	5	2,70	18	48,60	923,40	-	3 53731 0073600	40,40
346839*	1350 x 500 x 90	2,60	5	3,38	15	50,63	961,88	-	3 53731 1043701	40,40

*Nouvelle référence et nouveau code EAN (effectivité au 1^{er} juin 2024) : nouvelle palettisation

Torock 2



- Panneau nu monodensité
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)



Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² /chargement (22 palettes)	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
129307	1350 x 600 x 120	3,40	5	4,05	12	48,60	972	-	3 53731 0100108	53,82
212877	1350 x 600 x 140	4,00	4	3,24	12	38,88	777,60	22 PAL	3 53731 1005877	62,81
212880	1350 x 600 x 200	5,70	3	2,43	12	29,16	583,20	-	3 53731 1005907	89,70

Rocksourdine

- Rouleau de voile de verre noir tissé revêtu d'un pare-vapeur aluminium
- Rocksourdine est destiné à l'isolation acoustique des bâtiments à faible et moyenne hygrométrie
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0
- A placer sur bac acier perforé sous le panneau isolant



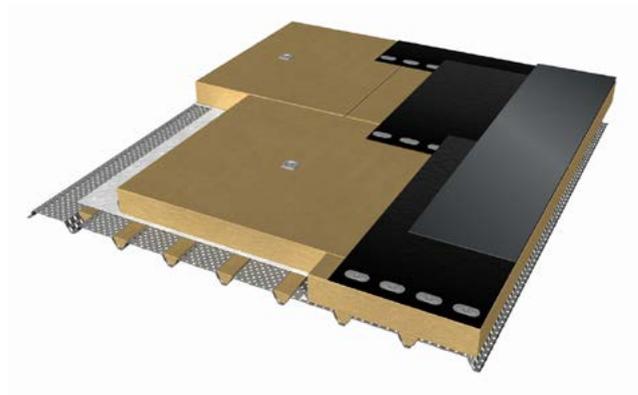
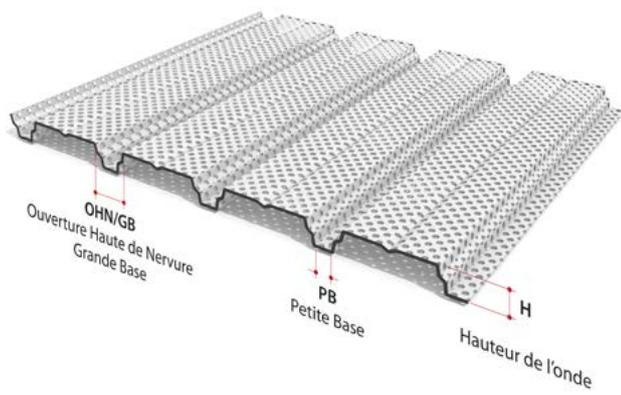
Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Nombre de m ² /rouleau	Nombre de rouleaux/palette	Nombre de m ² /palette	Quantité minimum (m ²)	Code EAN	Prix € / m ²
133928	50 000 x 1 200 x 3	60,00	4	240,00	-	3 53731 0101983	28,59

Trapèzes

- Trapèzes destinés au remplissage des ondes de tôles d'acier nervurées perforées pour une meilleure isolation acoustique
- Réaction au feu du primitif : Euroclasse A1 (Incombustible)



Référence	Dimensions du trapèze (mm)			Quantité minimum (ml)	Prix € / ml
	Petite base	Grande base	Hauteur		
210402	19	69	55	Nous consulter	Nous consulter
210371	23	70	74		
228238	37	122	110		
192684	32	110	118		
210348	38	148	165		



Isoler les bâtiments dans une démarche responsable et engagée

Avec Rockcycle, ROCKWOOL s'engage à vos côtés et vous propose un service de **recyclage des chutes de laine, PE d'emballage et palettes bois**.

Dans chacune de nos usines, les chutes et déchets de laine de roche ROCKWOOL sont déjà recyclés.

Aujourd'hui, ROCKWOOL se rend opérationnel pour vous.

Nos équipes sont prêtes à relever le défi pour collecter, contrôler et recycler les déchets, sur vos chantiers en neuf comme en rénovation.

Recycler c'est d'abord trier en respectant les étapes suivantes :

- Un tri immédiat pour éviter les dispersions de déchets sur le chantier.
- Un tri à la source des matériaux pour limiter les opérations de contrôle.
- Un tri efficace dans le respect des consignes de stockage pour éviter les détériorations des matières triées.

Contactez-nous pour en savoir plus sur **Rockcycle !**



Rockcycle,

un service qui vous inscrit dans une démarche de développement durable.

Marquez votre différence avec une image responsable.

Bon à savoir

- Les chutes de laine de roche ROCKWOOL non souillées sont des déchets non inertes et non dangereux.
- Leur tri, collecte et transport ne nécessitent aucune condition particulière.
- Nos palettes bois sont spécifiques. C'est pourquoi nous facilitons leur gestion en les reprenant.

Les emballages PE de tous nos produits sont **recyclables à 100 %**.

Rockcycle

- Service complet de reprise et de tri des déchets issus de la livraison et pose de nos produits (palettes bois, chutes de laine et emballages plastiques), en neuf et en rénovation.
- L'assurance d'un chantier propre et organisé.
- Pour plus d'informations et pour télécharger notre formulaire de commande, consultez www.rockwool.fr
- Service de reprise des palettes bois à chevrons de dimensions 2400 x 1200 mm ou 2000 x 1200 mm issues de la livraison de nos produits.



Formulaire de
commande/enlèvement
en page 32 du tarif

Référence	Produit	Quantité de reprise	Code EAN	Prix €
102869	Rockcycle	Selon le volume de votre chantier*		Nous consulter
360005633	Rockcycle Réno			Nous consulter
360005208	Rockcycle Façade			Nous consulter

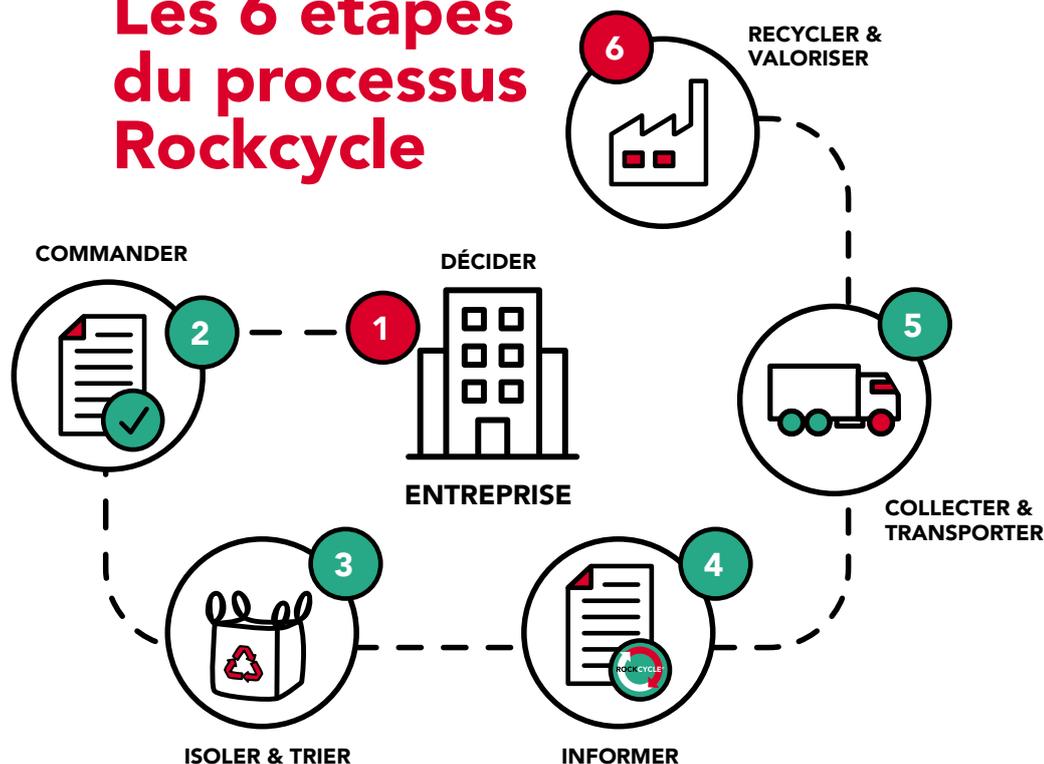
*Service complet facturé au forfait, en fonction de la taille de votre chantier.

L'enlèvement des Big Bags et des palettes est garanti dans un délai de 10 jours ouvrés après votre demande.

Vous serez contacté 48h avant la date d'enlèvement pour vous permettre de vous organiser efficacement.

Camion complet : 240 palettes format 2000 x 1200 mm
200 palettes format 2400 x 1200 mm

Les 6 étapes du processus Rockcycle



Avec Rockcycle Rénovation, ROCKWOOL s'engage à vos côtés pour vos clients.

POUR VOUS

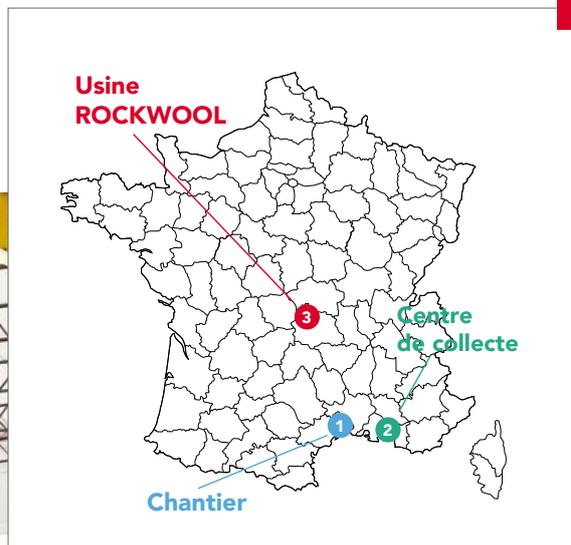
- Une démarche simple qui respecte les impératifs de vos chantiers et valorise votre entreprise auprès de vos clients.
- Une couverture sur l'ensemble du territoire métropolitain : partenariat avec des gestionnaires de déchets pour assurer une collecte optimisée sur chantier et un conditionnement de laine adapté à notre usine.
- Un service complet facturé au forfait en fonction de la taille de votre chantier par notre partenaire. Devis sur mesure selon éloignement du chantier des centres de collecte.
- Possibilité de reprise par FMA si le chantier s'y prête (fond mouvant alternatif).
- Un Pack Rockcycle :
 - Fiche de renseignements
 - Devis transmis par nos partenaires.
 - Bennes adaptées.

UNE LOGISTIQUE DÉDIÉE

- Sans minimum de reprise de laine.
- Une prise en charge de tous les déchets en laine de roche (sous condition d'un tri conforme et du respect des consignes), même la laine issue d'une autre marque.
- Un bordereau de suivi du recyclage disponible à la demande.
- Une logistique de rotation de bennes qui prend en compte le tonnage et le volume à recycler.

POUR VOS CLIENTS

- L'assurance d'un chantier propre et organisé.
- Des exigences HQE respectées.

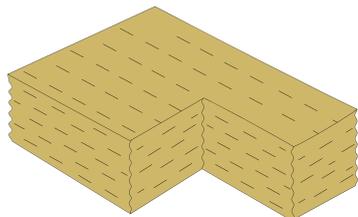




CONSIGNES DE TRI

Merci de respecter les consignes ci-dessous :

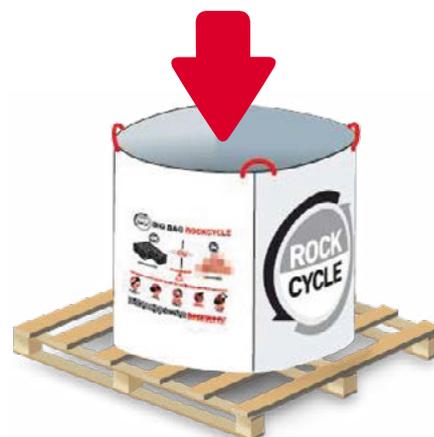
CHUTES LAINE DE ROCHE



PLASTIQUES ROCKWOOL



- 1** Triez les chutes de laine de roche, de Rockpanel et les plastiques ROCKWOOL dans des Big Bags différents.
- Ils seront recyclés séparément.
- 2** Compactez au maximum le contenu du Big Bag.
- 3** Assurez-vous de l'absence d'eau et d'objets interdits dans les chutes de laine de roche.
- 4** Fermer les BigBags avec la jupe de fermeture



STRICTEMENT INTERDIT



MÉTAL
Tôle, vis, rondelle, clous...



BOIS
Palettes, tasseaux...



DÉCHETS MÉNAGERS
Pique-nique, bouteilles...



DÉCHETS DANGEREUX



AUTRES MATÉRIAUX
PSE / PUR gravats

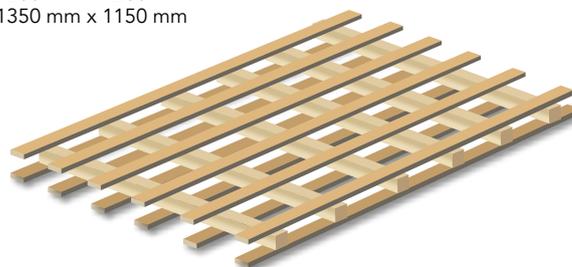
- 1** Ne pas mélanger les déchets de laine de roche avec les emballages plastiques.
- 2** Ne pas mettre les emballages d'autres produits.

PALETTES ROCKWOOL



Format :

2400 mm x 1200 mm
2000 mm x 1200 mm
1200 mm x 1200 mm
1350 mm x 1150 mm



- 1** Merci d'empiler les palettes ROCKWOOL par 25 unités maximum.
- 2** Soyez vigilants lors du chargement : risque de basculement.



Je commande le service :
Etanchéité / Rockbardage **ou** Façade **ou** Autre

Fiche de renseignements Rockcycle

À retourner au Service Relation Client (avec photo )
commandes@rockwool.com

Date

Les enlèvements sont déclenchés après réception d'une photo des Bigs Bags mis sur palettes ou des piles de palettes

Client ROCKWOOL

Nom CLIENT

Email

Téléphone

Numéro de commande ROCKWOOL

■ Lieu de reprise

Nom de l'entreprise de pose

Nom du chantier

Rue

Ville

CP

Contact sur site

Tél. Mobile

■ Le chantier dispose-t-il de moyens de manutention pour l'enlèvement ?

OUI NON

■ Accessible en semi-remorque :

OUI NON

A noter : L'installateur des panneaux d'isolation est responsable du chargement des big bags et des palettes.

■ Horaires d'accessibilité du chantier :

MATIN	De	h	à	h	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
APRÈS-MIDI	De	h	à	h	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi

■ Piles de palettes bois à reprendre

Pour être reprises, les palettes doivent être :

Empilées avec soin pour qu'elles soient stables et que le chargement soit optimum.

Conditionnées par piles de 20 à 25 palettes

Stockées sur des emplacements accessibles aux engins de manutentions manuels ou motorisés.

■ Nombre de palettes

■ Big bags à reprendre

Pour être repris, les Big Bags doivent :

Ne contenir qu'un seul type de déchet. Trier les chutes de laine de roche, de Rockpanel et les plastiques dans les Big Bags différents. Ils seront recyclés.

Être correctement fermés.

Être posés sur palettes de manière à assurer leur stabilité pour un chargement et déchargement en toute sécurité.

Être stockés sur des emplacements accessibles aux engins de manutentions manuels ou motorisés.

■ Nombre de big bags

Laine Plastique Rockpanel

■ Demande d'enlèvement J+10

■ Date d'enlèvement souhaitée du au

Signature

Pour la gestion des enlèvements merci de prendre contact par e-mail ou par téléphone aux coordonnées ci-dessous :
commandes@rockwool.com ou 01 40 77 79 42

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ROCKWOOL FRANCE S.A.S. pour répondre à votre demande de service. Elles pourront également être utilisées à des fins de statistiques et de prospection commerciale sous réserve de l'absence d'opposition de votre part. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), sur justificatif de votre identité et si les conditions d'exercice de ces droits sont remplies, vous pouvez exercer vos droits d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité de vos données et droit de définir le sort de vos données post mortem en nous contactant aux adresses suivantes : donneespersonnelles@rockwool.com ou ROCKWOOLFRANCE S.A.S., Données personnelles, 111 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris. Lorsque cela est prévu par la législation applicable, vous avez le droit d'obtenir une copie des données personnelles vous concernant que nous détenons. Pour toute information complémentaire vous pouvez avoir plus de précisions sur notre Politique de sécurité des données en cliquant [ici](#).

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.

111, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 77 82 82 - www.rockwool.fr

Demande de renseignements

Du

RÉNOVATION



À retourner au Responsable des ventes ROCKWOOL

CHUTES DE LAINE DE ROCHE POUR CHANTIER DE RÉNOVATION OU DE DÉCONSTRUCTION

À remplir par le client

Client ROCKWOOL

Nom CLIENT

Email Téléphone

Numéro de commande ROCKWOOL

■ Lieu de reprise

Nom de l'entreprise de pose

Nom du chantier

Rue

Ville CP

Contact sur site Tél. Mobile

■ **Date souhaitée de mise à disposition de la benne**

■ Volume de laine de roche à reprendre

Nombre de m²

Épaisseur

Masse volumique estimée

Surface de l'emplacement réservé à la collecte m²

Volume du contenant de collecte souhaité

Durée estimée du chantier

■ Commentaire libre

Cette fiche est transmise à notre partenaire collecteur qui vous contactera pour vous fournir la cotation complète de récupération et recyclage de la laine.

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ROCKWOOL FRANCE S.A.S. pour répondre à votre demande de service. Elles pourront également être utilisées à des fins de statistiques et de prospection commerciale sous réserve de l'absence d'opposition de votre part. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), sur justificatif de votre identité et si les conditions d'exercice de ces droits sont remplies, vous pouvez exercer vos droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité de vos données et droit de définir le sort de vos données post mortem en nous contactant aux adresses suivantes : donneespersonnelles@rockwool.com ou ROCKWOOLFRANCE S.A.S., Données personnelles, 111 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris. Lorsque cela est prévu par la législation applicable, vous avez le droit d'obtenir une copie des données personnelles vous concernant que nous détenons. Pour toute information complémentaire vous pouvez avoir plus de précisions sur notre Politique de sécurité des données en cliquant [ici](#).

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la Société ROCKWOOL FRANCE S.A.S. (ci-après dénommée le « Vendeur ») par ses clients (ci-après dénommé le/les « Client(s)»), quel que soit le lieu de livraison des produits (France métropolitaine, DOM TOM, étranger). En conséquence, toute commande passée au Vendeur implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation entière et sans réserve par le Client desdites Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite. Dans le cas de groupements coopératifs ou franchisés fédérant des adhérents indépendants affiliés, les présentes Conditions Générales de Vente seront adressées à la centrale du groupement qui s'engage à les porter à la connaissance de l'ensemble de ses affiliés auxquels elles seront dès lors opposables. Lorsque la loi le rend obligatoire, toute modification ou complément éventuel aux termes des présentes Conditions Générales de Vente devra être formalisé dans la convention annuelle prévue aux articles L441-3, L441-4 ou L441-5 du Code de commerce, avec la précision des obligations respectivement souscrites par les parties dans le cadre de cette modification ou de ce complément (cf. article 11 infra). Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le Client comme valant renoncement par le Vendeur à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée par télécopie, par mail ou par lettre recommandée avec avis de réception (« LRAR ») au Client et qu'elle prendra effet après réception de la notification. En outre, le Client reconnaît avoir obtenu l'ensemble des informations nécessaires, telles que documentations relatives aux produits, afin de contracter en toute connaissance de cause avec le Vendeur.

1 - PASSATION DE COMMANDE

Les commandes doivent être adressées au siège social du Vendeur par courrier électronique, télécopie ou par courrier à l'adresse suivante : ROCKWOOL FRANCE S.A.S., 111, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris en précisant activité « ROCKWOOL », « Rockfon », « ROCKWOOL Core Solutions », « Rockpanel » ou « ROCKWOOL Technical Insulation ». Les numéros de télécopies ou adresses électroniques seront communiqués au Client par l'organisation de vente concernée. Lorsque disponible, les commandes peuvent également être adressées via la plateforme Rockcommerce ou le système EDI. Les commandes doivent mentionner le libellé, les références, la quantité des produits commandés, ainsi qu'une description précise (assortie d'un schéma si nécessaire) dans le cas de produits spécifiques hors tarif. Elles stipuleront également de façon claire le lieu de livraison demandé ainsi que les éventuelles contraintes d'accès à ce lieu. Le Vendeur se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi. Les commandes ne deviennent fermes et définitives qu'après confirmation écrite par le Vendeur, sous forme d'un Accusé de Réception de Commande notifié par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ; en cas de confirmation par télécopie, la production du bordereau d'émission établi par l'appareil de télécopie ou l'ordinateur du Vendeur fera foi. Toute annulation ou modification de commande du Client devra être notifiée par écrit au Vendeur par télécopie, par courrier électronique ou par LRAR et devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite du Vendeur, que ce dernier se réserve le droit de refuser. Toute modification de commande en termes de contenu et/ou délais concernant des produits au tarif (hors accessoires) sans quantité minimum s'effectue au plus tard cinq jours ouvrés avant la date de livraison prévue et avant dix heures. Dans cette hypothèse, le Vendeur considère la modification comme une nouvelle commande, annulant la précédente, et confirme au Client le nouveau délai. Pour les produits figurant au tarif avec une quantité minimum, les produits accessoires ou les produits spécifiques absents du tarif, toute modification ou annulation devra intervenir au plus tard 8 semaines avant la semaine de livraison prévue (nous consulter pour les frais en cas d'annulation ou de modification de commande intervenant moins de 8 semaines avant la date de livraison). En tout état de cause, le remboursement de la marchandise ne pourra être que proportionnel à la quantité considérée comme ré-expédiable par le Vendeur, déduction faite des différents coûts de transport. Le Vendeur se réserve le droit d'exiger du Client le paiement d'avance du montant total de la commande en adressant une facture pro forma, la commande ne sera alors considérée comme ferme et définitive qu'à l'encaissement par le Vendeur du montant facturé. Le Vendeur se réserve le droit, même en cours d'exécution de commande, d'exiger une garantie, qui pourra notamment prendre la forme d'une caution bancaire pour la bonne exécution des engagements, tout refus autorisant l'annulation de tout ou partie des commandes passées.

2 - TARIF

Les prix des produits sont fixés dans les tarifs. Les tarifs sont consultables sur les sites internet suivants : pour les produits ROCKWOOL <http://www.rockwool.fr>, pour les produits Rockfon <http://www.rockfon.fr>, pour les produits Rockpanel <http://www.rockpanel.fr>, ou cas échéant, sur demande auprès des interlocuteurs des différentes directions commerciales. Pour les produits ROCKWOOL Technical Insulation, les tarifs sont joints aux présentes conditions générales de vente et pour les produits ROCKWOOL Core Solutions, les tarifs sont disponibles sur devis. Les prix applicables à une vente sont ceux de la date de la livraison de la commande au Client. En cas de changement de tarif, la modification sera applicable à toutes les commandes dont la livraison intervient après la date d'entrée en vigueur du changement de tarif du

Vendeur. Dans le cadre des négociations commerciales des articles L441-3, L441-4 et L441-5 du Code de commerce, les tarifs négociés pourront être modifiés en cours d'année au cours de la période contractuelle par le Vendeur après accord préalable et écrit du Client (avenant, courrier, télécopie ou courrier électronique) ; en cas d'absence d'accord du Client, le contrat sera résilié de plein droit à l'issue d'un préavis de 3 mois à compter de la formalisation de l'échec des négociations intervenant au plus tard 1 mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif indiquée par le Vendeur. Les Parties pourront néanmoins convenir que la résiliation du contrat n'interviendra que sur la partie des produits concernés par le désaccord. Les prix s'entendent hors taxes. Tous impôts et droits éventuellement exigibles sont à la charge du Client. Pour les livraisons en France métropolitaine, Corse exclue, les prix s'entendent franco de port et emballages compris dans les conditions indiquées dans les tarifs communiqués. Pour les ventes à destination de la Corse, les prix s'entendent franco, port de départ (Marseille ou Nice), emballages compris dans les conditions indiquées dans les tarifs communiqués. S'agissant des ventes à destination des départements et territoires d'outre-mer et de l'étranger, les prix s'entendent départ usine ou entrepôt du Vendeur (FCA Usine), emballages standard compris. Lorsqu'il supporte le coût d'acheminement des marchandises au point de livraison du Client (ventes franco), le Vendeur retiendra les moyens de transport les plus adaptés. Les prix et renseignements figurant dans les documents promotionnels, catalogues et prospectus qui pourraient être émis par le Vendeur sont donnés à titre purement indicatif ; seuls prévalent les tarifs du Vendeur en vigueur au jour de la livraison de la commande. Les tarifs des produits sont établis en fonction de leur conditionnement habituel.

3 - LIVRAISON - LOGISTIQUE

Les délais de livraison ne sont donnés que sur demande et à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur. Il ne peut être envisagé de dédommagement ou d'indemnisation de quelque nature que ce soit et ce, pour quelque motif que ce soit en cas de retard de livraison. Les produits sont livrés ou mis à la disposition du Client sur des supports de livraisons et dans des conditionnements définis dans les tarifs du Vendeur. Les produits voyagent aux risques et périls du Client, à qui il appartient de vérifier les produits au moment de leur réception et de faire immédiatement toutes réserves utiles auprès du transporteur, dans les conditions précisées à l'article L.133-3 du Code de commerce (réserves sur réception, confirmées par lettre recommandée dans les trois jours, non compris les jours fériés). La responsabilité du Vendeur est limitée au remplacement ou au remboursement des produits reconnus défectueux ou manquants, dans les conditions décrites à l'article 6 ci-dessous. De plus, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée au cas où les produits vendus seraient déchargés ou entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature ou leur destination.

4 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le Client reconnaît et accepte que les factures lui soient transmises par voie électronique. Sur demande préalable et expresse du Client, il pourra être dérogé à la facture électronique par l'envoi de factures papier. Les factures sont payables au siège social du Vendeur 45 jours fin de mois date d'émission de facture (ajout de 45 jours à compter de la fin du mois d'émission de la facture), sauf disposition législative impérative contraire, par virement ou effet de commerce. Par accord dérogatoire exprès, les règlements par chèque peuvent être acceptés par le Vendeur. Pour les ventes à l'exportation, les moyens de règlement sont ceux couramment utilisés dans les échanges internationaux et sont spécifiés au cas par cas. Les effets de commerce devront être retournés au Vendeur revêtus de l'acceptation du Client dans les dix jours de leur réception. L'acceptation préalable de lettre de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation au délai de règlement ci-dessus visé : seul le règlement à l'échéance convenue est libératoire. Conformément aux dispositions visées sous les articles L.441-10 et suivants du Code de commerce, toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les intérêts commenceront à courir à compter au lendemain de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues au Vendeur. Tout mois commencé sera intégralement dû. A titre de clause pénale, une majoration forfaitaire, non réductible de 10 % du montant des sommes dues par le Client sera appliquée de plein droit sans préjudice des intérêts de retard et dommages et intérêts éventuels. Par ailleurs, en application du décret 2012-1115 du 2 octobre 2012, le Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du Vendeur, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € pour chaque facture payée tardivement et ce, dès le premier jour de retard. Cette indemnité non soumise à TVA s'ajoutera aux pénalités de retard et lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, le Vendeur aura la possibilité de demander en justice une indemnisation complémentaire sur justification. Le Vendeur pourra imputer de plein droit les frais et pénalités de retard sur toute somme due au Client. A défaut de paiement, même partiel, d'une seule des échéances convenues pour l'une quelconque des livraisons, le Vendeur se réserve la possibilité de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client à quelque titre que ce soit. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du Client, l'accord préalable et écrit du Vendeur étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du Client. Toute compensation non autorisée par le Vendeur sera assimilée à un défaut de paiement. En cas de retard

ou d'inexécution totale ou partielle, par le Client, de ses obligations de paiement, le Vendeur pourra suspendre de plein droit ses livraisons, sans notification préalable. Ces dispositions cesseront leurs effets au paiement intégral des sommes dues, le Client acceptant alors les nouveaux délais de livraison qui lui seront notifiés par le Vendeur. En cas d'insolvabilité notoire, de paiement au-delà de la date d'échéance, de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, le Vendeur pourra, sous réserve des dispositions impératives de l'article L.622-13 du Code de commerce :

- procéder de plein droit et sans autre formalité, à la reprise des marchandises correspondant à la commande en cause et éventuellement aux commandes impayées antérieures que leur paiement soit échu ou non ;
- résilier de plein droit le contrat sur simple avis donné au Client par LRAR, sans autre formalité et sans préjudice de l'exercice de tous ses autres droits. Toute détérioration du crédit du Client pourra, à tout moment, justifier en fonction des risques encourus, la fixation d'un plafond en découvert éventuellement autorisé du Client, l'exigence de certains délais de paiement, d'un règlement comptant des commandes en cours et à venir et de certaines garanties. Ce sera notamment le cas si une cession, location-gérance, mise en nantissement ou un apport de son fonds de commerce ou de certains de ses éléments, ou encore un changement de contrôle ou de structure de l'entreprise du Client ou dans la personne de son dirigeant, est susceptible de produire un effet défavorable sur le crédit du Client. Conformément aux dispositions visées sous l'article L.622-7 du Code de commerce, et de convention expresse, en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de mise en redressement ou en liquidation judiciaire du Client, le montant non encore payé des factures qu'il aurait pu émettre au titre des prestations effectuées au profit du Vendeur et celui des réductions de prix éventuellement dues, se compensera avec les sommes qu'il resterait devoir au Vendeur, celles-ci devenant immédiatement exigibles.

5 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits vendus demeurent la propriété du Vendeur jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix par le Vendeur ; le prix s'entendant du prix facturé en principal, augmenté de tous accessoires (notamment frais et intérêts). Nonobstant la clause de réserve de propriété, le Client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son activité, à revendre avant leur règlement les produits livrés. Si les produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par le Client, la créance du Vendeur sera automatiquement transportée sur la créance du prix des produits ainsi vendus par le Client. Le Client cède dès à présent au Vendeur toutes créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété. En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, les produits pourront être revendiqués, conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur. En cas de revendication des marchandises, pour non-paiement partiel ou total, les produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées. Conformément aux articles L.624-9 et L.624-16 du Code de commerce et nonobstant toute clause contraire, la présente clause de réserve de propriété est opposable au Client. Le Vendeur est d'ores et déjà autorisé par le Client qui l'accepte, à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les produits impayés détenus par lui. Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, au Vendeur à titre de clause pénale. Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux produits vendus sont à la charge du Client. Le Client sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Jusqu'au complet paiement, le Client s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les produits vendus sous réserve de propriété, ou de les utiliser à titre de garantie. Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les produits sous clause de réserve de propriété appartiennent au Vendeur, et à informer le Vendeur immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

6 - MANQUANTS – NON CONFORMITÉ - GARANTIE

Les produits commercialisés par le Vendeur sont conformes aux spécifications techniques requises et à la législation et/ou réglementation et/ou normes en vigueur et sont garantis contre tous vices de fabrication. Tout éventuel manquant, défaut de conformité ou vice caché sera porté à la connaissance du Vendeur par le Client, sous forme de notification écrite adressée par LRAR dans les cinq jours ouvrés suivant la livraison ou la découverte du vice caché. En cas de manquant, défaut de conformité ou de vice caché, la garantie du Vendeur est limitée au remplacement des produits manquants ou défectueux ou à l'établissement d'un avoir sans donner droit au versement d'une quelconque indemnité ou de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Le Vendeur devra avoir accès au produit ou chantier litigieux afin de pouvoir effectuer ses constatations. Un retour des marchandises litigieuses sera demandé par le Vendeur et organisé par ses soins sous quinze jours ouvrés. Le Client devra veiller à mettre la dite marchandise à disposition au moment prévu pour son enlèvement par le Vendeur. La garantie du Vendeur ne s'appliquera pas dans l'hypothèse où les produits auraient été transformés, intégrés ou incorporés. Les produits commercialisés par le Vendeur étant des produits techniques, ils requièrent bien entendu un strict respect des fiches techniques les accompagnant. Le Client s'engage à ce titre à respecter ou à faire respecter les règles de l'art ou normes régissant ces produits. Le Vendeur recommande au Client de s'assurer, avant de vendre ou mettre le produit en œuvre qu'il convient exactement à l'emploi envisagé en procédant, au besoin, à des essais préliminaires. Dans le cas de produits alliant des produits commercialisés par le Vendeur et d'autres produits que ceux commercialisés par le Vendeur, seul l'installateur des produits combinés est tenu de vérifier la compatibilité desdits produits préalablement à leur installation. En aucun cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée du fait des produits

combinés. L'utilisation des produits commercialisés par le Vendeur doit être conforme aux documentations et préconisations écrites fournies par le Vendeur. Pour tout autre usage, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée.

7 - RETOURS

Aucun retour de produit ne sera admis sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. En toute hypothèse, les coûts afférents au transport des produits retournés resteront à la charge du Client après acceptation de la date de retour par le Vendeur. Aucun retour de produit spécifique hors tarif ne sera accepté. Le remboursement au Client de la marchandise retournée sera fonction des quantités pouvant être reprises en stock par le Vendeur à des fins de revente.

8 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vendeur est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et, à ce titre, notamment des brevets et des marques couvrant les produits vendus au Client sous les marques ROCKWOOL®, Rockfon®, Rockpanel® et/ou toute autre marque utilisée par le Vendeur. Le cas échéant, les produits livrés par le Vendeur sous les marques ROCKWOOL®, Rockfon®, Rockpanel® et/ou toutes autres marques utilisées par le Vendeur ne pourront être revendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à leur image de marque et à leurs spécificités techniques. La vente des produits ne confère aucune prérogative au Client sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le Vendeur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle du Vendeur, dont il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, brevets, dessins et modèles, ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par le Vendeur et les sociétés affiliées à celui-ci. Le Client informera le Vendeur, par écrit, dès qu'il en aura connaissance, de toute action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et/ou industrielle concernant les produits du Vendeur et ne prendra aucune mesure sans en avoir au préalable informé le Vendeur qui sera seul en droit de diriger la procédure et de décider de toutes actions à initier ou à mettre en œuvre. Si le Client engage de quelconques frais concernant tous types de procédures pour lesquelles le Vendeur pourrait être concerné et sur la base desquelles le Client pourrait se croire fondé à réclamer des dommages et intérêts, et sans s'être mis d'accord avec le Vendeur préalablement, le Client supportera lesdits frais sans pouvoir réclamer aucun remboursement des sommes engagées. Le Client qui aurait connaissance d'une contrefaçon des brevets protégeant les produits ou des marques détenus par le Vendeur devra en informer immédiatement le Vendeur par courrier électronique ou par LRAR.

9 - FORCE MAJEURE

L'exécution par les parties de tout ou partie de leurs obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en générerait ou retarderait l'exécution. Sont considérés comme tels notamment, sans que cette liste soit limitative : a) guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeute et révolution, acte de piraterie ; b) sabotage, réquisition, confiscation, nationalisation, embargo et expropriation ; c) cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblement de terre, raz de marée, inondation, destruction par la foudre ; d) épidémie ; e) accident, notamment d'outillage, bris de machine, explosion, incendie, destruction de machines, d'usines et d'installations quelles qu'elles soient ; f) interruption ou retard dans les transports, défaillance d'un transporteur quel qu'il soit, impossibilité d'être approvisionné pour quelque raison que ce soit, pénurie des matières premières, défaut de qualité ou mauvaise qualité des matières premières ; g) défaillance d'un tiers ; h) boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation d'usines et de locaux, arrêt de travail se produisant dans les entreprises de la partie qui demande l'exonération de sa responsabilité ; i) acte de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non ; j) ou bien encore tout autre événement indépendant de la volonté du Vendeur.

Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement. Au cas où cette suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de quinze jours, l'autre partie aura la possibilité de résilier la commande en cours.

10 - REDUCTIONS DE PRIX

Le Client bénéficiera des remises et ristournes consenties par le Vendeur, pour autant que les conditions y donnant droit seront respectées. Le paiement des ristournes par le Vendeur est subordonné à la condition que le Client ait respecté les échéances de la totalité des factures émises par le Vendeur et précédant la mise en paiement desdites ristournes. Il est bien entendu que le règlement des ristournes portées sur facture aux fins de respect des dispositions légales, ne pourra intervenir que pour autant qu'au 31 décembre de l'année en cours, les conditions y donnant droit continuent d'être satisfaites par le Client. A défaut de paiement, même partiel, d'une seule facture, les avances sur ristournes éventuellement intervenues seront purement et simplement annulées et devront être remboursées immédiatement par le Client.

11 - CONVENTION ANNUELLE / CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE / SERVICES PROPRES À FAVORISER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS / AUTRES OBLIGATIONS DESTINÉES À FAVORISER LA RELATION COMMERCIALE

Conformément aux dispositions de l'article L441-3 du Code de commerce, une convention annuelle établie entre le Vendeur et le Client interviendra avant le 1er mars de l'année n et définira l'ensemble des obligations auxquelles se sont engagées les parties en vue de fixer le prix à l'issue de la négociation commerciale ; dans ce cadre, la convention annuelle précisera :

- Les conditions de l'opération de vente des produits et notamment les conditions particulières de vente éventuellement accordées au Client, dérogeant aux présentes conditions générales de vente, pour autant que ces conditions particulières soient

pleinement justifiées au vu des obligations souscrites par le Client et dont la réalité, à tout le moins potentielle à la date de signature de la convention annuelle, devra être préalablement démontrée par ledit Client. Le paiement par le Vendeur de toute éventuelle ristourne est subordonné à la condition que le client ait respecté tous ses engagements ainsi que les échéances de la totalité des factures précédant la date de mise en paiement de ces ristournes.

- Les autres obligations destinées à favoriser la relation commerciale entre le Vendeur et le Client ne relevant pas de la coopération commerciale, en précisant pour chacune d'entre elles l'objet, la date prévue de réalisation du service et ses modalités d'exécution, ainsi qu'éventuellement sa rémunération sous forme de réduction de prix à moins que celle-ci ne concoure globalement à la détermination du prix convenu de la transaction commerciale ; le Vendeur et le Client pourront déterminer globalement un taux de réduction de prix fédérant la totalité des avantages tarifaires susceptibles de venir diminuer le prix tarif en contrepartie desdites obligations.

- Les prestations de services propres à favoriser la commercialisation des produits, en définissant les services devant être rendus, les produits concernés, les dates desdits services et leur durée, et leur rémunération, sauf à ce que la convention annuelle établie sous la forme d'un contrat cadre puisse en partie renvoyer à des contrats d'application, mais sans que pour autant ces derniers ne puissent se substituer au contrat cadre annuel qui devra être établi préalablement à l'exécution de tout service. Les factures de prestations de services établies par le Client devront être conformes aux dispositions de l'article L.441-9 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions de l'article 289 du Code général des impôts et de l'article 242 nonies A de l'annexe II du Code général des impôts.

Aucun paiement de ristourne ou de services propres à favoriser la commercialisation des produits ou d'autres services ne saurait intervenir avant le retour de l'un des deux exemplaires originaux de la convention annuelle, dûment signée, paraphée et datée du Client, avant le 1er mars de l'année en cours. Les factures de services propres à favoriser la commercialisation et/ou d'autres services seront payées après constatation de la réalisation de la prestation. Elles ne seront pas compensables avec les factures de livraison des produits et ne pourront pas être déduites du règlement de ces dernières, toute déduction étant assimilée à un défaut de paiement par le Client et justifiera le refus de livraison. Lorsque le montant d'un avantage financier (rémunération de prestation de services ou ristourne) est déterminé par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net de tous droits et taxes, et hors cotisation Eco-Emballages. La base ristournable sera constituée du chiffre d'affaires effectivement encaissé par le Vendeur diminué de toutes sommes retenues par le Client à quelque titre que ce soit et tout particulièrement au titre de la facturation de pénalités quelle que soit leur motivation, sauf acceptation préalable et écrite du Vendeur.

12 - CONTESTATIONS COMMERCIALES

Toute contestation de la part du Client relative à l'ensemble de la relation commerciale existant avec le Vendeur et notamment au titre du paiement d'avantages financiers, de quelque nature qu'ils soient et ce, en particulier de ristournes ou de rémunération de prestations de services, concernant l'année n, devra être formulée au plus tard dans les douze (12) mois suivant l'expiration de l'année civile au titre de laquelle la somme est due. Au-delà de ce délai et par dérogation expresse aux dispositions visées sous l'article L.110-4 du Code de commerce, aucune réclamation ou contestation ne pourra plus être présentée et les actions du Client seront prescrites.

13 - EXCLUSION DE TOUTES PÉNALITÉS

Nonobstant toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des conditions d'achat, contrats de référencement, conditions logistiques, accords particuliers (etc.), aucune pénalité ne sera acceptée par le Vendeur, sauf accord préalable et écrit de ce dernier et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Toute clause contraire est réputée non écrite. A ce titre, le Vendeur n'accepte pas de débit d'office. Seul le préjudice matériel direct réellement subi résultant d'une faute imputable au Vendeur lors de l'exécution du contrat de vente, démontré et évalué par le Client pourra éventuellement donner lieu à indemnisation par le Vendeur, après demande formulée auprès du Vendeur et négociation avec ce dernier. Le Client devra, à cet égard, fournir au Vendeur tout document attestant du préjudice réellement subi (bon de livraison, etc.). A défaut d'accord, l'évaluation du préjudice subi interviendra à dire d'expert nommé par le Président du Tribunal de commerce de Paris, à la requête de la partie la plus diligente. En cas de violation de la présente clause par le Client, le Vendeur pourra refuser toute nouvelle commande de produits et suspendre ses livraisons. Le Vendeur se réserve, en outre, le droit de déduire de toute somme due au Client, tout montant qu'il aurait déduit d'office.

14 - NOUVEAUX INSTRUMENTS PROMOTIONNELS

Dans l'hypothèse où le Vendeur et le Client viendraient à mettre en place une ou plusieurs opérations de promotion des ventes des produits par le biais d'un mécanisme de mandat, celles-ci ne pourront être opposables au Vendeur qu'à la condition de respecter les impératifs suivants : La nature exacte de l'opération, la date de la réalisation et la durée, les points de vente concernés par l'opération, la nature des produits concernés ainsi que le montant de l'avantage unitaire et les modalités de reddition de comptes devront avoir été définis dans un contrat écrit conclu et exécuté conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil, établi préalablement à la réalisation de la ou des opérations en cause ; Conformément aux dispositions de l'article 1993 du Code civil, il appartiendra au Client de rendre compte au Vendeur de la bonne exécution des opérations en cause : la reddition de compte du Client devra être accompagnée des justificatifs de vente des produits et de versement des réductions de prix en cause et/ou des lots virtuels et/ou des produits gratuits ou, de manière générale, de tout justificatif garantissant la bonne fin de l'opération

concernée. Aucun règlement du Vendeur ne pourra intervenir préalablement à cette reddition de comptes. L'initiative des opérations promotionnelles sous mandat reste du seul ressort du Vendeur, qui demeure seul juge de l'opportunité commerciale, au cas par cas, de semblables opérations : en conséquence, le Client ne pourra en aucun cas prétendre à l'octroi par le Vendeur d'une enveloppe budgétaire afférente aux opérations sous mandat, non plus qu'au solde de cette éventuelle enveloppe, qui ne constituerait donc en aucun cas un droit acquis pour le Client.

15 - CONTROLE DES EXPORTATIONS ET SANCTIONS

Le Vendeur s'engage à respecter les législations et réglementations relatives aux embargos, sanctions économiques, commerciales et financières ou mesures restrictives de la France, des Etats-Unis, de l'Union Européenne et des Nations Unies. Réciproquement, le Client s'engage à respecter les mêmes réglementations, et à fournir au Vendeur un certificat d'utilisation finale à première demande.

16 - CODES DE CONDUITE – ETHIQUE PROFESSIONNELLE – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION – DISPOSITIF D'ALERTE

Le Groupe ROCKWOOL, dont le Vendeur fait partie, a adhéré à l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies qui l'engage à assumer ses responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. A ce titre, le Groupe applique un Code de Conduite exigeant un haut niveau d'intégrité au sein de toutes ses entités. De plus, le Vendeur s'est doté d'un Code de conduite spécifique à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence renforçant notamment le refus de la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances, ainsi que le respect permanent d'une éthique professionnelle conforme aux législations et réglementations applicables. Le Client s'engage à respecter les mêmes principes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer effectivement de ce respect. Le Groupe ROCKWOOL utilise un dispositif d'alerte qui est également ouvert à ses partenaires commerciaux et aux tiers. Ce dispositif permet de signaler de façon confidentielle toute violation grave à l'éthique professionnelle par un membre du Groupe. Les informations complémentaires sur ce dispositif sont disponibles sur www.rockwoolgroup.com.

17 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Vendeur peut être amené à traiter des données personnelles dans le cadre de sa relation commerciale avec le Client. Conformément à sa Politique de sécurité des données, consultable sur www.rockwool.fr, il s'engage à respecter la législation en matière de données à caractère personnel, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. En l'absence d'opposition de sa part, le Client est susceptible de recevoir des informations sur les produits et l'actualité du Vendeur par voie électronique ou tout autre moyen de communication.

18 - INTEGRALITE

La nullité de tout ou partie d'une disposition des présentes Conditions Générales de Vente en raison d'un changement de législation ou à l'issue d'une décision de justice n'affectera pas la validité des autres dispositions.

19 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

L'ensemble des relations contractuelles entre le Vendeur et le Client issu de l'application des présentes Conditions Générales de Vente, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quel qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français et ce, quand bien même les produits seraient-ils vendus à un Client établi à l'extérieur du territoire français. Les parties conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable les désaccords susceptibles de résulter de l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations commerciales entre le Vendeur et le Client. Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre le Vendeur et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Paris, nonobstant toute demande incidente ou tout appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé. Le Vendeur disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente, en particulier celle du siège social du Client ou celle du lieu de situation des marchandises livrées. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

20 – RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet le 7 février 2022. Conformément à l'article R541-173 du Code de l'environnement, tout producteur soumis au principe de responsabilité élargie du producteur en application de l'article L541-10 du même Code, doit communiquer son identifiant unique. La société ROCKWOOL FRANCE SAS s'est vu attribuer les identifiants uniques suivants :
REP DDS : FR209322_07XHFC
REP Emballages ménagers : FR209322_01KIKN

21 - ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet le 7 février 2022. Elles annulent et remplacent celles établies antérieurement à la date des présentes.

ROCKWOOL France S.A.S. appartient au Groupe ROCKWOOL. Avec notre usine en Auvergne et plus de 800 employés, nous nous positionnons en tant qu'entreprise locale proposant des systèmes d'isolation innovants pour les bâtiments.

Le Groupe ROCKWOOL s'engage à enrichir la vie de tous ceux qui expérimentent nos solutions. Notre expertise nous permet de relever les plus grands défis actuels en termes de durabilité et de développement : la consommation d'énergie, la pollution sonore, la résilience au feu, la pénurie d'eau ou les inondations. Notre gamme de produits reflète la diversité des besoins de la planète, tout en aidant nos parties prenantes à réduire leur empreinte carbone.

La laine de roche est un matériau polyvalent qui forme la base de notre activité. Avec plus de 12 000 collaborateurs passionnés dans 40 pays, nous sommes le leader mondial de solutions en laine de roche : de l'isolation des bâtiments aux plafonds acoustiques, des revêtements extérieurs de façade aux solutions pour l'horticulture, des fibres composites destinées à une utilisation industrielle, à l'isolation pour l'industrie de transformation ou la construction navale et l'industrie offshore.

ROCKWOOL France S.A.S.

111, rue du Château des Rentiers
75013 Paris

Tél. +33 (0)1 40 77 82 82

www.rockwool.fr

